

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du 25 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

**Etaient présents :****Titulaires :**

Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRENCE, Mme Florence DEMOUY, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL (27)

**Absent(s) ayant donné procuration à :**

M. Renaud BOURGEOIS donne procuration à Mme Peggy LEWANDOWSKI, Mme Jocelyne BRASSEUR donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, Mme Anne BROCVIELLE donne procuration à Mme Anne-Marie DEFRENCE, M. Yves DELCELIER donne procuration à M. Sylvain GOUPIL, Mme Karine DUTEIL donne procuration à Mme Florence DEMOUY, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR donne procuration à M. Alain MAILLET (6)

**Absent(s) et absent(s) excusé(s) :**

M. Guillain DE FRANCE, M. Stéphane DECULTOT, M. Stéphane DUTILLOY, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC sont absents. (5)

**DEL2025-62 Aides directes aux entreprises – Aides aux entreprises recevant du public –  
CHEZ LOULOU**

**Rapporteur : Monsieur Eric BEGUIN**

La société CHEZ LOULOU créée en mai 2025, dont le siège social est situé 20 rue de Soissons 60350 JAULZY, est spécialisée dans la restauration traditionnelle.

Afin d'améliorer l'attractivité de l'établissement et notamment l'installation électrique, il est nécessaire que l'entreprise effectue des travaux de refonte de l'installation électrique.

La société CHEZ LOULOU sollicite la CCLO pour une demande de subvention dans le cadre des dispositifs de la convention « Aides directes aux Entreprises » :

- **AIDE AUX ENTREPRISES RECEVANT DU PUBLIC** : subvention de 40 % du montant HT des travaux réalisés pour la rénovation de l'installation électrique, pour un montant de travaux de 4 986,00 € HT soit une subvention de 1 994,40 €.

La loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, a modifié la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux.

Ainsi, en matière de développement économique, la Région est seule compétente pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises (hors immobilier d'entreprise relevant du bloc communal et / ou intercommunal).

L'article L.1511-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région.

A ce titre, la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, par délibération du 05 décembre 2024 a approuvé la signature d'un avenant à la convention initiale approuvé par délibération en date du 23 novembre 2023, N°2023-125 afin de participer au financement de 4 dispositifs d'aide au développement des entreprises à savoir :

- Aide à la création – reprise d'entreprises,
- Aide aux entreprises recevant du public,
- Aide à la mobilité des TPE,
- Aide au développement des PME et TPE artisanales, commerciales et de service.

La convention et notamment son avenant prévoient les modalités d'octroi des aides par la Région et par la CCLO, mais aussi les bénéficiaires potentiels, les secteurs d'activité retenus ou exclus, les projets d'investissement concernés, ainsi que les montants et l'intensité des aides.

La société CHEZ LOULOU, dont le siège social est situé à Jaulzy sollicite une subvention « aide aux entreprises recevant du public » dans le cadre des travaux de rénovation de l'installation électrique située au sein des Lisières de l'Oise qui comprend notamment :

- Les travaux de rénovation de l'installation électrique pour un montant de 4 986.00 € HT soit 5 983.20 € TTC.

Le dossier présenté comprend le **plan de financement prévisionnel** suivant :

Nature de l'aide	Dépenses liées au projet en € HT (correspondants aux devis fournis)	Origine des financements	Montant du financement
Aide aux entreprises recevant du public	4 986.00 €	CCLO	1 994.40 €
		Autofinancement	2 991.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 986,00 €</b>		<b>4 986,00 €</b>

**La CCLO participerait à :**

- la subvention à hauteur de 40 % du montant des HT des travaux de rénovation électrique dont le montant des travaux s'élève à 4 986,00 € HT **soit l'octroi d'une subvention de 1 994.40 €.**

**Vu** la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, qui a modifié la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux,

**Vu** l'article L.1511-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise que les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région,

**Vu** la délibération du 23 novembre 2023, N°2023-125 approuvant la signature d'une convention avec la Région Hauts-de-France afin de participer au financement de 4 dispositifs d'aide au développement des entreprises à savoir :

- Aide à la création – reprise,
- Aide au développement des TPE,
- Aide à la mobilité,
- Aide aux entreprises recevant du public.

**Vu** la délibération N°2023.01989 du Conseil Régional des Hauts-de-France en date du 15 décembre 2023 autorisant le Président du Conseil Régional à signer la convention sus-citée,

**Vu** la délibération N°2024-68 autorisant la signature de l'avenant à la convention initiale afin de participer au financement de 4 dispositifs d'aide au développement des entreprises à savoir :

- Aide à la création – reprise d'entreprises,
- Aide aux entreprises recevant du public,
- Aide à la mobilité des TPE,
- Aide au développement des PME et TPE artisanales, commerciales et de service.

**Considérant** la demande de la société CHEZ LOULOU, dont le siège social est situé à Jaulzy, qui sollicite une subvention AIDE AUX ENTREPRISES RECEVANT DU PUBLIC qui comprend :

- Les travaux de rénovation de l'installation électrique pour un montant de 4 986,00 € HT, soit 5 983.20 € TTC.

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Approuvé** l'attribution d'une aide de 1 994.40 € à la société CHEZ LOULOU, sous réserve de l'envoi des devis, de la réalisation des travaux et de l'envoi des factures réellement acquittées,
- **Autorisé** Monsieur Le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	27
Nombres de suffrages exprimés :	33
Pour :	<p>33</p> <p>Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN,  Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ,  M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR,  Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU,  Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT,  M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRENCE,  M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL,  M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE,  M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON,  M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS,  Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES,  M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER,  Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI,  Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR</p>
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	18 septembre 2025

Le Président

M. Franck SUPERBI

